

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT  
DE PONTOISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MARDI 29 JANVIER 2008**

**DELIBERATION N° 2008/014**



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 23/01/2008, en application de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François BALAGEAS, Maire,**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur BRUNAUD Gérard, Mesdames BEULANDE Marie-José, CORNU Sophie, BOUTON Elisabeth, Monsieur LEGENDRE Frédéric, Madame RETUREAU Yvette, Messieurs DAUNESSE Patrick, LE DÛS Bernard, Madame DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, Monsieur THUILLIER Gilles, Madame SEGAUD Geneviève, Monsieur CORNU Michel, Mesdames CAÏS Edith, BURLET-PARENDEL Corinne, RICOU Josette, Monsieur NEUENSCHWANDER Michel, Madame FABRE Corinne, Messieurs MEZON Jacques, JAOUEN André, MOULY Jean-Luc, Mesdames KOVACSHAZY Sabine, LANDMANN Corinne, MENEY Maryse, Monsieur COLLIEZ André, Mesdames MIGONNEY Véronique, GARAUDE Franca, ANDRO Michèle **formant la majorité des membres en exercice.**

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mademoiselle BERRANGER Laure ayant donné pouvoir à M. BRUNAUD,  
Monsieur DELLACHERIE Emmanuel ayant donné pouvoir à Mme BOUTON,  
Madame CHAZOT Laurence ayant donné pouvoir à M. LE DÛS,  
Monsieur PRIGENT Joël ayant donné pouvoir à M. JAOUEN,  
Monsieur LEJEUNE Hervé ayant donné pouvoir à M. MOULY.

**ABSENTS :**

Messieurs DAREAU Luc, TARAVEL Ferdinand.

**SECRETARE DE SEANCE :** Madame Sophie Cornu



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2008

### DELIBERATION N° 2008/014

#### Objet : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Rapporteur : Monsieur Frédéric LEGENDRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-13, L. 123-15 et R. 123-19,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté du Maire n° 2007/538 en date du 25 octobre 2007 soumettant à enquête publique du 21 novembre au 21 décembre 2007, le projet de modification du PLU,

VU l'avis de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt en date du 17 décembre 2007,

VU les demandes et observations exprimées par les personnes publiques associées et les habitants pendant l'enquête publique,

VU le rapport et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 15 janvier 2008,

Après l'avis de la commission "Urbanisme, Travaux et Environnement" du 17 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

⇒ **APPROUVE** le PLU avec les modifications apportées après étude attentive des remarques formulées pendant l'enquête publique (cf. annexe) ;

⇒ **PREND ACTE** que :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ; mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- ampliation de la présente délibération sera adressée au Préfet du Val-d'Oise, au Sous-Préfet de Pontoise et au Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ;
- la présente délibération sera exécutoire :
  - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou - dans le cas contraire - à compter de la prise en compte de ces modifications,
  - après l'accomplissement des mesures de publicité.

Transmise et reçue à la Sous-Préfecture, le :	- 1 FEV. 2008
Publiée le :	- 5 FEV. 2008
Exécutoire le :	- 5 FEV. 2008
Délai de recours : 2 mois - A dater de la publication	
Voies de recours : Tribunal Administratif	
(décret n°89.641 du 7/09/1989)	
Pour le Maire et par délégation	
Le Directeur Général des Services	
Y. MATHIEU	



Le Maire,

François BALAGEAS

